



Affaire suivie par :
M Peu-Duvallon,
Principal adjoint
Tél. : 02.38.33.21.69
Fax : 02.38.33.39.56
ce.0450006m@ac-orleans-tours.fr

Beaune la Rolande, le vendredi 27 août 2021

Note d'information aux parents d'élèves

16 rue des roches
45340 Beaune-la-Rolande

Objet : Organisation de « DEVOIRS FAITS »

Madame, Monsieur,

Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves. Le programme **Devoirs faits** propose aux collégiens volontaires des études dirigées dans l'établissement à partir de septembre 2021.

Qu'est-ce que Devoirs faits ?

Devoirs faits est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants.

Devoirs faits peut être assuré par des professeurs, des personnels d'association, ou d'autres intervenants qui auront reçu une formation spécifique au programme.

Devoirs faits est coordonné par un professeur de l'établissement.

Est-ce que mon enfant peut en bénéficier ?

Dès la rentrée de septembre, les élèves volontaires peuvent se faire connaître auprès du Professeur Principal de sa classe ou d'un autre professeur de l'équipe pédagogique.

Devoirs faits dans notre collège

Une heure est proposée aux élèves de 6^e et de 3^e. Ces séances débuteront selon le créneau prévu dans l'emploi du temps des élèves à partir du lundi 13 septembre 2021.

Je vous remercie de votre collaboration.

**Principal adjoint
Jonathan PEU-DUVALLON**

Autorisation parentale

Je soussigné (e) Madame/Monsieur

Responsable de l'enfant : classe :

- L'autorise à participer à l'aide aux devoirs qui lui est proposée.
 Ne l'autorise pas à participer à l'aide aux devoirs qui lui est proposée.

Je m'engage à prévenir le service vie scolaire du collège en cas d'absence prévue de mon enfant, par téléphone ou par courrier.

Cet engagement est pris pour le trimestre entier : **le dispositif devoirs faits du 1^{er} trimestre débutera le 13 septembre et se terminera le 17 décembre 2021.**

*Les élèves doivent **impérativement** apporter leur matériel sans lequel le travail n'est pas possible.*

Date et signature des parents :